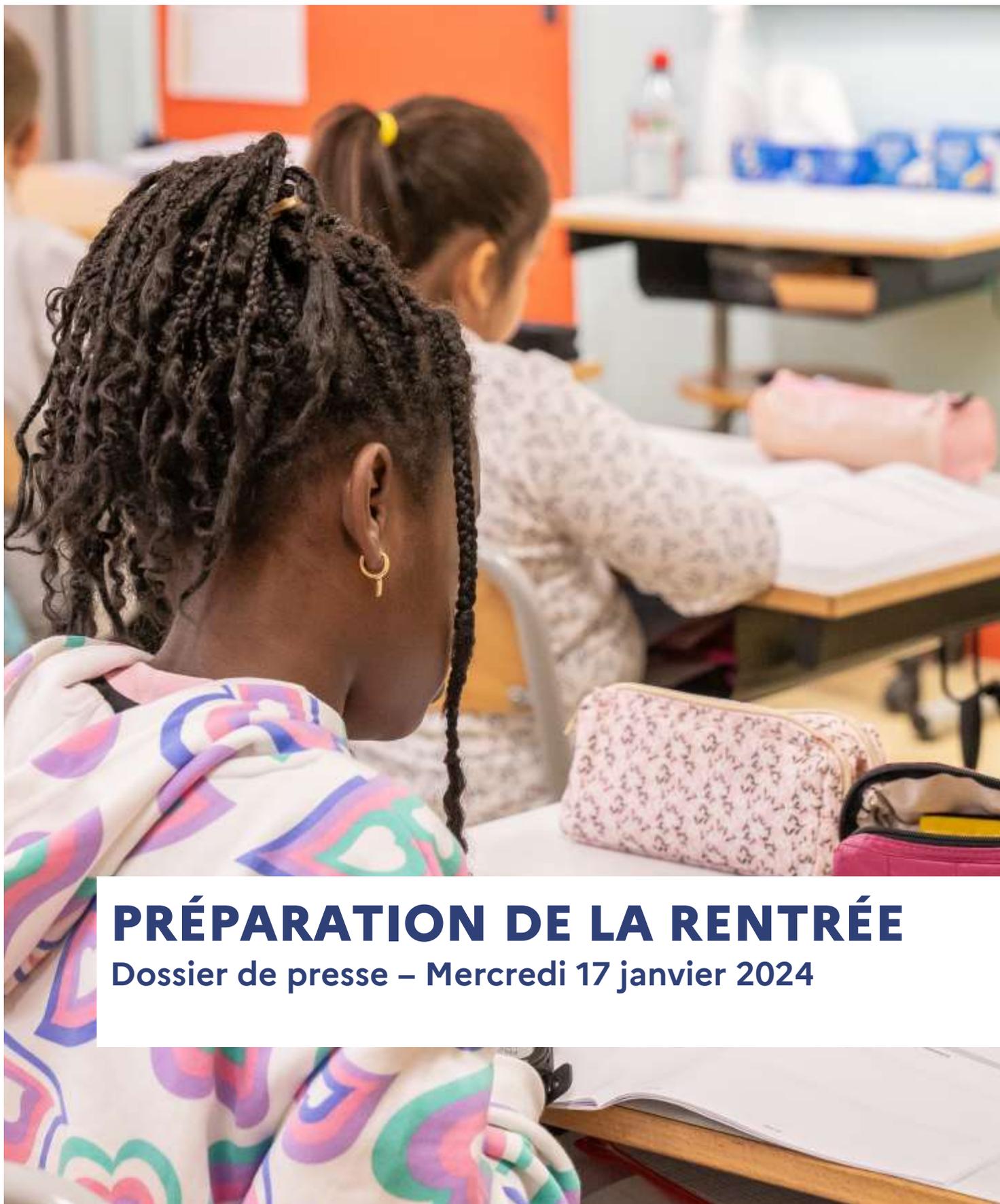




**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

Dossier de presse – Mercredi 17 janvier 2024

Préparation de la rentrée 2024

SOMMAIRE

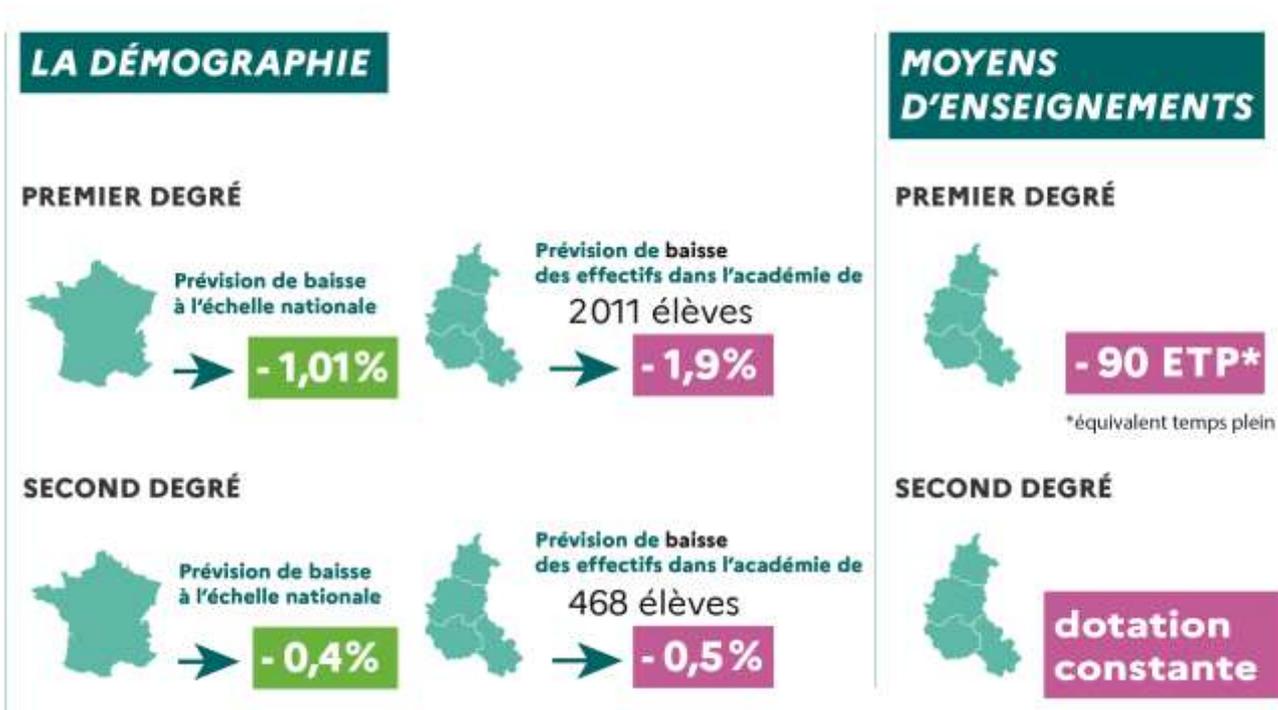
Les moyens pour la rentrée 2024	4
Les actions menées	7
Le calendrier	10

Les moyens pour la rentrée 2024

L'académie de Reims a présenté au comité social d'administration académique réuni le mardi 16 janvier 2024 la répartition des moyens pour la rentrée 2024.

Une démographie toujours en baisse importante

L'académie fait partie des territoires où les effectifs d'élèves sont une nouvelle fois en baisse : à la rentrée 2024, il est ainsi prévu une baisse de 2 011 élèves dans le premier degré, soit - 1,6 %, et de 468 élèves dans le second degré soit - 0,5 %.



→ Premier degré public

Évolution du nombre d'élèves



→ Second degré public

Évolution du nombre d'élèves



Dans le premier degré, cette baisse des effectifs s'accompagne d'une baisse des moyens limitée à -90 ETP.

Dans le second degré, cette baisse des effectifs ne s'accompagne d'aucune baisse de moyens.

Ces moyens d'enseignement permettent de garantir la poursuite de la mise en œuvre des priorités nationales dans un souci d'équité territoriale, et d'accompagnement des plus fragiles.

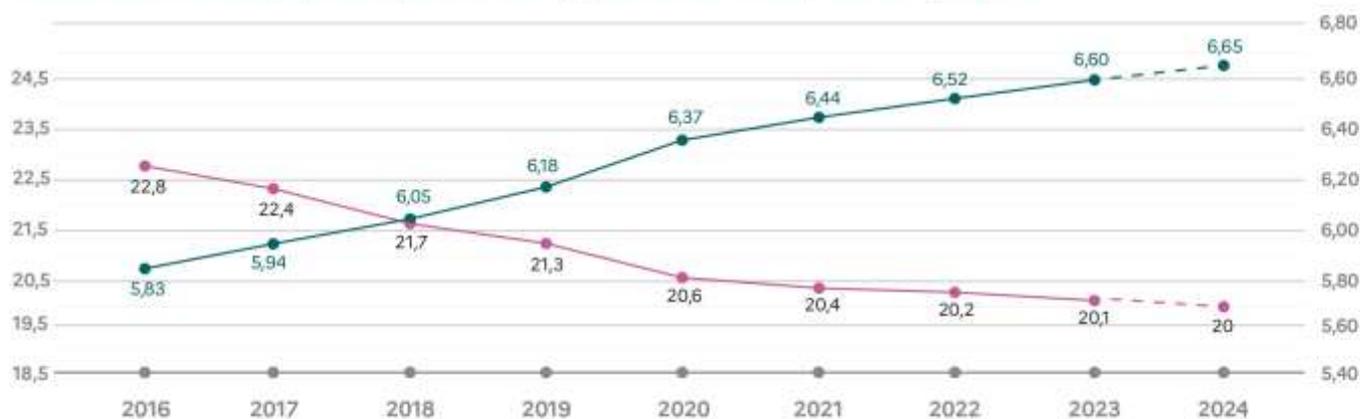
Moins d'élèves par classe dans le 1^{er} degré

Évolution du nombre d'élèves par classe (E/C) dans l'académie depuis 2016

E/C

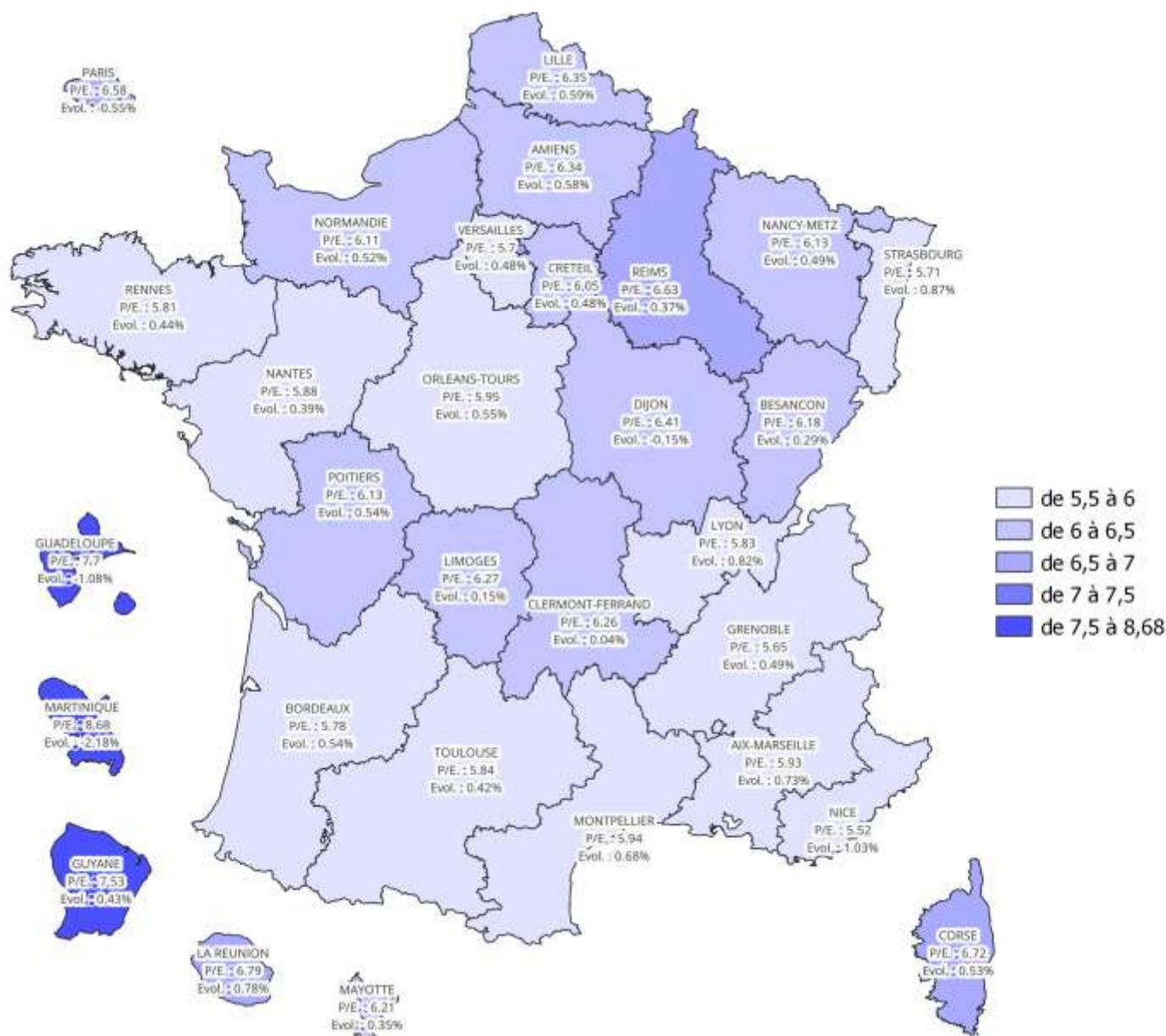
Évolution du nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E) dans l'académie depuis 2016

P/E



La déclinaison au niveau académique des priorités nationales, ainsi que des situations respectives des départements conduit à la répartition suivante :

	P/E rentrée 2023	Mesures de rentrée 2024	P/E prévisionnel rentrée 2024
Ardennes	6,89	- 28	6,93
Aube	6,53	-17	6,57
Marne	6,35	-26	6,40
Haute-Marne	7,19	-19	7,20
Académie	6,60	-90	6,63

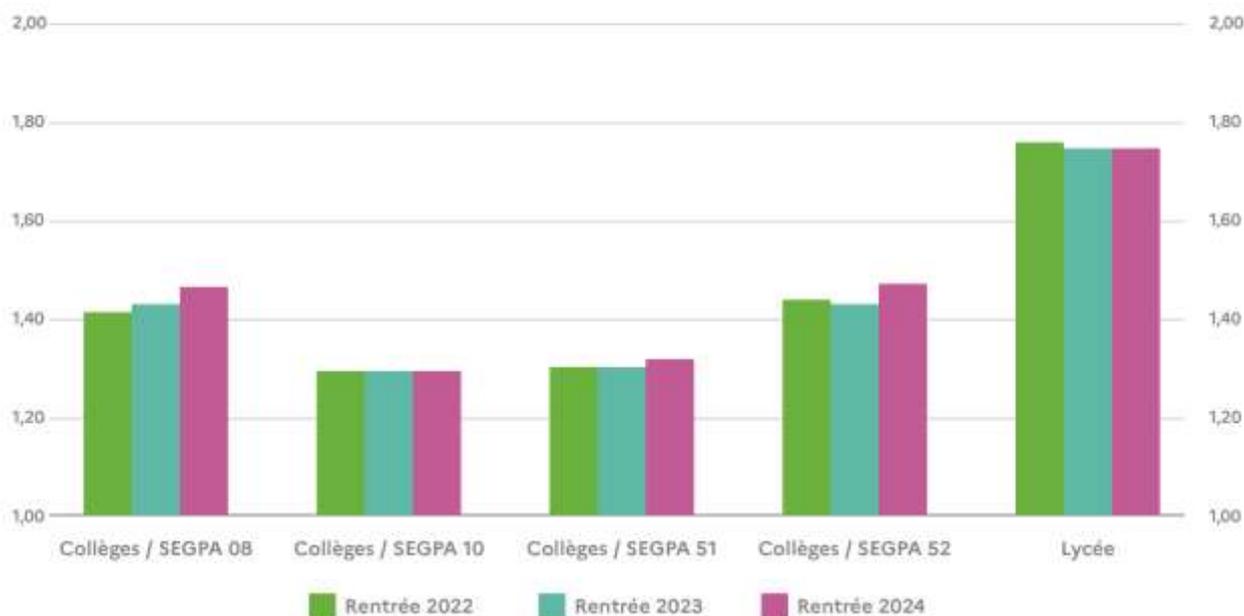


L'académie de Reims est l'une des académies de France disposant des taux d'encadrement* parmi les plus favorables : à la rentrée 2023, le P/E était de 6,50. Il devrait être de 6,63 à la rentrée 2024 (+0,37%).

*Le taux d'encadrement correspond au rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants.

Dans le second degré : une légère augmentation des taux d'encadrement en collège, stabilité dans les lycées

Évolution du nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) dans l'académie depuis 2016



Les actions menées

Dans le premier degré

Depuis 2017, l'investissement public a permis le **plafonnement** à 24 élèves de 94 % (chiffre de la rentrée 2023) des classes de grande section, CP et CE1 dans l'académie.

Le **dédoublément** des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire se poursuit. À la rentrée 2023, près de 88 % des classes étaient dédoublées dans l'académie, avec un objectif de 100 % pour la 2024.

Le déploiement des **territoires éducatifs ruraux** se poursuit. L'académie de Reims a placé la question des territoires et de l'équité territoriale au centre de sa réflexion afin de maintenir une offre scolaire de qualité malgré une baisse démographique constante, principalement dans les territoires ruraux. Elle s'est inscrite à ce titre dès la rentrée 2023 dans la dynamique des TER. En lien avec les collectivités territoriales, des TER ont été identifiés dans chacun des départements. Ils sont au nombre de 12 :

Ardennes

- Communauté de communes Ardennes Thiérache
- Communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises
- Communauté de communes du Pays rethélois

Aube

- Chaourçois et Val d'Armanche
- Pays d'Othe
- Lacs de Champagne
- Arcis Mailly Ramerupt
- Orvin et Ardusson

Marne

- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise

Haute-Marne

- Communauté de communes des Savoir Faire Chalindrey
- Communauté de communes des Savoir Faire Bourbonne-les-Bains
- Communauté de communes des Savoir Faire Fayl Billot

Enfin, les moyens seront renforcés concernant les **formateurs de terrain pour le 1^{er} degré**. Dans chaque circonscription de l'académie, le nombre de conseillers pédagogiques va progressivement passer de 2 à 3 d'ici trois ans.

Dans le second degré

Avec un nombre d'emplois stable dans le second degré, l'académie mettra en œuvre les dispositifs visant à favoriser l'élévation du niveau scolaire des élèves.

Des **groupes de niveaux** en français et en mathématiques seront mis en place en 6^e et 5^e dès la rentrée 2024, puis en 4^e et en 3^e à la rentrée 2025. Ils seront établis en fonction des résultats des élèves aux évaluations nationales et aux tests de positionnement fournis aux équipes enseignantes par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Le taux d'encadrement sera variable en fonction des besoins. Il s'agira de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et de faire progresser l'ensemble des élèves, avec des groupes à effectif réduit pour les plus en difficulté.

Depuis la rentrée 2023, les collèges en réseau d'éducation prioritaire ont mis en œuvre **l'accueil de 8h à 18h**. Six collèges sont concernés :

Aube

- Albert Camus, La Chapelle-Saint-Luc
- Brossolette, La Chapelle-Saint-Luc

Marne

- Colbert, Reims
- Trois Fontaines, Reims
- Perrot d'Ablancourt, Châlons-en-Champagne

Haute-Marne

- La Rochotte, Chaumont

Dès la **rentrée 2024**, cet accueil sera étendu à **tous les collèges de REP et REP+**.

Des **classes prépa-lycées** seront créées, afin que les élèves de 3^e qui n'auraient pas obtenu le diplôme national du brevet (DNB) puissent réussir leur transition entre le collège et le lycée. Dès la rentrée 2024, une classe prépa-lycée sera implantée **dans chaque département** afin d'accueillir les élèves volontaires. Ce dispositif sera rendu obligatoire pour la rentrée 2025.

En septembre 2024, de **nouvelles classes à horaires aménagés** vont être proposées dans les collèges et les lycées :

Aube

- Collège Beurnonville, Troyes (10) : CHA patrimoine
- Collège le Noyer Marchand, Romilly-sur-Seine (10) : CHA théâtre

Marne

- Collège Jean Monnet, Epernay (51) : CHA danse

Les tests de positionnement montrent qu'à l'entrée en 2de professionnelle, près de deux-tiers des élèves présentent des fragilités en mathématiques et en français. Les élèves de la voie professionnelle bénéficieront de toutes les transformations engagées à l'école primaire comme au collège. Il n'en demeure pas moins nécessaire de prolonger cet effort d'élévation du niveau à partir de la 2de professionnelle. C'est pourquoi, **dans la voie professionnelle**, les **enseignements** généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie seront **renforcés**.

En 2de et en 1^{ère}, les lycéens professionnels étudieront les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits. En terminale, les lycéens professionnels disposeront d'un volume horaire hebdomadaire augmenté substantiellement dans les enseignements généraux dès la rentrée 2024 (+1h30 en français ; +1h en mathématiques ; 30 min en langues vivantes ; 30 min en sport).

La Région Grand Est et la Région académique ont travaillé de pair pour présenter une **carte des formations professionnelles dynamique** afin d'améliorer le taux d'insertion des élèves en formations et de répondre aux besoins économiques des territoires. Cette démarche a été faite via un diagnostic territorial (réseau des lycées, besoins des entreprises), économique (taux d'accès à l'emploi post formation, métiers en tension, transition énergétique et numérique, secteurs stratégiques pour la Région Grand Est) et par une valorisation des métiers et des formations.

L'objectif affiché est de développer des formations insérantes ou de permettre une meilleure poursuite d'étude en lien avec les métiers en tension d'aujourd'hui mais aussi de se projeter à horizon 2030. Il s'agit notamment de préparer l'avenir pour des **secteurs clés** comme le bâtiment énergétiquement sobre, les énergies renouvelables, l'industrie décarbonée ou encore l'aide à la personne et l'accompagnement social.

Liste des **formations professionnelles amenées à évoluer** à la rentrée 2024 :

Ardennes

- LEGT* Sévigné, Charleville-Mézières : DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique (ouverture)
- LP Jean-Baptiste Clément, Sedan : mention complémentaire cybersécurité ; mention complémentaire production et réparation de produits électriques (transformation)
- LEGT Pierre Bayle, Sedan : BTS professions immobilières (transformation)

Aube

- LP Val Moré, Bar-sur-Seine : CAP opérateur de services-relations clients et livraisons (transformation)
- LPO Marie de Champagne, Saint-Savine : bac pro animation enfance et personnes âgées (ouverture)

Marne

- LPO Stéphane Hessel, Epernay : bac pro maintenance des systèmes de production connectés (transformation)
- LPO Stéphane Hessel, Epernay : production et service en restauration (rapide, collective, cafétaria (transformation)
- LP Europe, Reims : CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétaria (transformation)

(*LEGT : lycée enseignement général et technologique ; LP : lycée professionnel ; LPO : lycée polyvalent).

Le calendrier

Septembre : la réflexion sur la rentrée suivante est engagée et les prévisions d'effectifs sont élaborés

Décembre : les académies prennent connaissance des moyens alloués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Janvier : présentation en comité social d'administration académique (CSAA) des moyens répartis par département de la répartition des moyens du 1^{er} degré par département et du 2^d degré par catégorie d'établissement (collège et lycée)

Février : les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen) consultent le comité social d'administration départemental (CSAD) concernant la carte scolaire dans le 1^{er} degré

Mars : les Dasen consultent le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) concernant la carte scolaire dans le 1^{er} degré

⇒ La répartition des moyens peut être ajustée jusqu'à la rentrée.



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact
Isabelle Quilbé Da Silva
Directrice de la communication
Chargée des relations presse
Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65
Mél : relation-presse@ac-reims.fr

© Rectorat de l'académie de Reims – Janvier 2024